



121175 - Le jugement de la constante récitation des sourates 'la prosternation' et 'l'homme' dans la prière de l'aube du vendredi

question

Est-il permis de prénniser la récitation des sourates la prosternation (n°32) et l'homme (n°76) dans la prière du matin de chaque vendredi?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La récitation des deux soutes en question dans la prière de l'aube du vendredi est instituée. Il n'y a aucun inconvénient à la prénniser. Toutefois, si l'on craint que les gens pensent que cette pratique est obligatoire, on peut s'en passer parfois. » Extrait de réponses islamiques (1/417)

La Commission Permanente des recherches scientifiques et de la consultance.

Allah le sait mieux.